



Procès-Verbal Conseil Municipal du 12 juin 2024

Présents : Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, Mme FOURRE Mélanie, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Claude, M. LEONARD Pierre, M. PIERRE Bernard.

Procurations :

M. LEROY Michel donne procuration à Bernadette LEBRET

M. MATHIEU Jérôme donne procuration à Yannick ADNET

M. DUMONT Eric donne procuration à Pierre LEONARD

Excusés : Mme CORVISY Aurore, M. MATHIEU Jérôme, M. LEROY Michel, M. DUMONT Eric

Secrétaire de séance : M. Yannick ADNET

- Demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour :
 - Convention d'autorisation de passage, de balisage, d'aménagement et d'entretien - chemins de randonnées
 - Mandatement du cabinet DUMAY pour un marché de gré à gré pour le réseau Eau Potable

Demande de modification de l'ordre du jour approuvée à l'unanimité.

- **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2024 à l'unanimité.**

42. Budget Eau – Participation de la commune de Verneuil – Grand

L'an dernier, les communes de Montmédy et de Verneuil-Grand ont acté la mise en place d'un dispositif de traitement physique destiné à améliorer la qualité de l'eau de distribution. Les dépenses sont à la fois des dépenses d'investissement (traitement physique) et de fonctionnement (interventions avant la mise en place et à la fin de la période test).

D'un commun accord, les deux communes proposent que la participation de Verneuil-Grand soit définie sur la base du prorata du volume d'eau qui lui est vendu, en s'appuyant sur la moyenne olympique des 5 dernières années :

	Volume d'eau VG (m ³)	Volume d'eau total (m ³)	Prorata
2018	15 336		
2019	11 529		
2020	13 669	121 552	
2021	11 936	131 095	
2022	12 022	126 974	
TOTAL	37 627	379 621	9.91%

Il est proposé qu'une convention soit établie en ce sens, sur la base des éléments suivants :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement engagées par la commune de Montmédy (Traitement physique de l'eau) = 74 336.00€

Recettes d'investissement attendues pour la commune de Montmédy
= dépenses d'investissement pour la commune de Verneuil-Grand
 $74\,336\text{€} \times 9.91\% = 7\,366.70\text{€}$

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement engagées par la commune de Montmédy (Installation points test) = 1 098.00€

Dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour la commune de Montmédy (à l'issue de la phase test) = 1902.00€ (pour un prévisionnel de dépenses de fonctionnement estimé à 3 000.00€)

Recettes de fonctionnement attendues pour la commune de Montmédy = dépenses de fonctionnement pour la commune de Verneuil-Grand
 $3\,000\text{€} \times 9.91\% = 297.30\text{€}$

Questions posées et remarques formulées :

Sait-on quand on arrivera en fin de période test (*Yannick ADNET*) ?

→ La mise en place de l'appareil a été faite le 20/09/23 et l'ouverture des ballons sur Montmédy a été effectuée le même jour.

Cependant, sur Verneuil-Grand, le ballon n'a été ouvert que le 13/10/23.

Il est privilégié de planifier une intervention commune aux deux communes, quand les écoles seront fermées, soit à compter du 7 juillet.

La commune de Verneuil-Grand est-elle d'accord sur ces bases de conventionnement (*Evelyne BON*) ?

→ Oui, ces bases ont été établies en concertation, avant de pouvoir être présentés aux deux Conseils Municipaux.

Approuvé à l'unanimité

43. Régularisation des charges d'électricité avec la Communauté de Communes du Pays de Montmédy pour le point *Cantine scolaire*

Dans le cadre du transfert de la compétence scolaire / périscolaire en 2014, la communauté de communes a pris le relais de la commune quant à la gestion des compétences et à l'usage des locaux dédiés, bien que ceux-ci demeurent propriétés communales.

Il apparaît que depuis le transfert de ladite compétence en 2014, le point de livraison électrique n°05248335729108 est resté dans le périmètre des points de livraison gérés et assumés financièrement par la commune.

A l'issue d'échanges entre les collectivités, il est proposé ce qui suit :

La communauté de communes et la commune s'accordent sur le principe d'une régularisation partielle à titre rétroactif des charges d'électricité concernées.

Dans l'intérêt réciproque des deux collectivités concernées, il est convenu que cette régularisation financière s'applique à compter du 14 octobre 2019 et aille jusqu'au 30 novembre 2023, date à laquelle la problématique a été résolue par la résiliation du contrat de la commune et la reprise du point d'acheminement par la communauté de communes.

Sur la période envisagée, cela représente 21 279.13€. Le projet de convention était annexé à la note préparatoire.

Questions posées et remarques formulées :

Est-ce que cette convention a été validée par la Communauté de Communes (*Evelyne BON*) ?

→ Oui, elle a été validée lors du Conseil Communautaire du 5 juin 2024.

Approuvé à l'unanimité

44. Désignation d'un nouveau représentant de la commune au CCAS

Lors du Conseil Municipal du 4 juin 2020, le nombre maximum d'administrateurs au CCAS a été fixé à 8 (9 avec le Maire) [*Délibération 2020-21 Nombre d'administrateurs au CCAS*].

Lors du Conseil Municipal suivant, du 2 juillet 2020, ont été désignés en tant que représentants de la commune au CCAS : Madame AMET Aurore, Monsieur DUMONT Eric, Madame AARNINK-GEMINEL Dominique et Madame BON Evelyne [*Délibération 2020-27 Désignation des administrateurs du CCAS représentant la commune*].

En raison de la démission de Mme AMET en 2023 de son mandat de conseillère municipale, il est proposé de désigner un nouveau représentant de la commune au CCAS pour l'y remplacer.

La candidature de Bernadette LEBRET est soumise au vote.

Approuvé à l'unanimité

45. Présentation du rapport au délégataire – DSP Eau potable

Les principaux éléments du rapport au délégataire est présenté. Le rapport complet sera annexé à la délibération.

Questions posées et remarques formulées :

Il serait intéressant d'avoir des références des indicateurs nationaux pour des communes similaires à la nôtre (*Claude LEONARD*)

→ C'est un des objectifs de l'Observatoire national des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), pour lequel la saisie d'un certain nombre d'indicateurs est devenue obligatoire depuis cette année (2024 = saisie des éléments 2023). Des éléments comparatifs pourront être présentés lors d'une prochaine commission dédiée.

Dans le rapport, les perspectives sont-elles présentées dans l'ordre de priorité (*Claude LEONARD*) ?

→ Non, les perspectives sont listées sans priorisation.

Il faut savoir qu'il est possible d'appliquer des pénalités au délégataire en raison des objectifs non atteints. Il serait judicieux de réunir une commission (regroupant les membres des Commissions Environnement et Travaux) pour approfondir la question (*Pierre LEONARD*).

Il serait également pertinent de faire travailler un cabinet de juristes sur le contenu de la convention de DSP (*Yannick ADNET*).

Pour l'année prochaine, il serait souhaitable que nos interlocuteurs de SUEZ viennent eux-même présenter le RAD 2024, afin d'avoir des échanges directs sur les différentes problématiques régulièrement soulevées par les élus (*Yves LECRIQUE*).

Approuvé par 12 voix favorables et 1 voix défavorable.

La note d'information sur les redevances – édition mars 2024 sera annexée à la délibération.

46. Ajout de produits touristiques à la régie Citadelle

Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer dans la boutique deux livres, l'un concernant "le tournoi de Chauvency" (en mode dépôt-vente sans bénéfices, en guise de soutien à l'auteur, prix de vente 24.90€) et l'autre relatif à "L'ouvrage de la Ferté" (dépôt-vente, bénéfices de 5€ par livre, prix de vente du livre de 45€, marge incluse).

Approuvé à l'unanimité

47. Convention MAP-CRAI

Après avoir présenté la synthèse des travaux réalisés dans le cadre de la convention établie en 2023, le projet de conventionnement 2024 est présenté au Conseil Municipal.

Deux stages sont envisagés cette année, les deux sur le Bastion des Connils :

- L'un portant sur la proposition d'hypothèses de restitution 3D combinant ressources historiques et de données spatiales
- Le second portant sur une proposition d'un corpus de ressources 2D/3D et documentaires pour l'analyse de la conservation de la citadelle de Montmédy : cas des souterrains

La participation financière est proposée à l'identique de celle de 2023, pour 5 000€.

Questions posées et remarques formulées :

Sera-t-il possible d'accéder aux données pour voir dans quelle mesure elles pourraient être utilisées, pourquoi pas dans le cadre des accès aux musées (*Yannick ADNET*) ?

→ Oui, tout à fait. Tout comme cela a été le cas pour les données issues des stages réalisés l'an passé. Les données nous ont été restituées et nous pouvons les exploiter.

Approuvé à l'unanimité

48. Remboursement d'achat de matériel – animations culturelles – nuit des musées 2024

Dans le cadre du programme annuel d'animations culturelles mis en place par l'Office de Tourisme et soutenu par le Département, une animation « Loup au Musée » a été organisée le 18 mai dernier (Nuit des Musées). Malheureusement certains des articles requis pour cette animation ne pouvait pas être achetés par les sites de commande habituels, en tant que collectivité. Dans ce contexte, les achats correspondants (une marionnette, un livre et un jeu de cartes thématiques) ont été réalisés à titre personnel par Lucie DELAHAYE pour un montant de 31.85€, conformément au budget présenté en janvier sur le programme d'animations culturelles 2024.

Il est demandé la validation du Conseil Municipal pour procéder au remboursement de la somme en question.

Approuvé à l'unanimité

49. Demande de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes / Perce-Neige

La Fondation Perce-Neige souhaite organiser en novembre prochain un spectacle mettant en scène des résidents de la Maison Perce-Neige de Juvigny, accompagnés par une comédienne. Dans ce contexte, une demande nous a été adressée pour pouvoir bénéficier de la mise à disposition gracieuse de la Salle des Fêtes de Montmédy.

Non approuvé par 11 voix défavorables et 2 abstentions

Il est demandé d'adresser un courrier à la fondation Perce-Neige, pour leur préciser qu'ils bénéficieront du tarif préférentiel accordé aux associations du territoire.

50. Convention d'autorisation de passage, de balisage, d'aménagement et d'entretien

Dans le cadre du projet FEADER porté par la Communauté de Communes du Pays de Montmédy, relatif au déploiement de chemins de randonnée sur le territoire, il est demandé au Conseil Municipal la possibilité d'établir avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre une convention d'autorisation de passage, de balisage, d'aménagement et d'entretien, dont le projet est présenté en séance.

Approuvé à l'unanimité

Le modèle de convention sera annexé à la délibération.

51. Mandatement du cabinet DUMAY pour un marché de gré à gré pour le réseau Eau Potable

En parallèle des travaux d'assainissement sur le hameau d'Iré les Prés portés par la Codecom, et au vu de l'importance des travaux (ouverture de toutes les rues pour la création du réseau), le Conseil Municipal est amené à se positionner sur la pertinence d'y associer des travaux de réfection du réseau d'eau potable. Dans ce cas de figure, l'idée serait de mandater le cabinet DUMAY (missionné par la Codecom pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement) pour un marché de gré à gré.

Approuvé à l'unanimité

Dominique AARNINK-GEMINEL quitte la séance à 22h20.

Questions diverses :

- Priorisation des travaux de voirie 2024

Une information de l'ADA nous indiquant ses travaux de réfection de la voirie sur la RD981 (Rue Albert 1^{er}) amène à achever la tranche de réfection des trottoirs en amont des travaux programmés sur 2025 par le Département. Le budget correspondant à ces travaux est en définitive plus élevé (147 110€, maîtrise d'œuvre incluse, vs 84 000€ initialement budgétés). Cela conduit à prioriser nécessairement ces travaux, les autres travaux de voirie prévus sur l'année restant à réaliser si le budget le permettait. Un point d'avancement budgétaire sera à cet effet présenté lors du prochain Conseil Municipal.

- **Elections législatives :**

Suite à l'annonce d'élections législatives anticipées les 30 juin et 7 juillet, il est demandé les disponibilités de chacun pour la tenue du bureau de vote et le dépouillement lors des deux scrutins.

- **Point d'avancement sur le projet de rénovation du gymnase communal**

Un point est fait sur les retours de subventions et sur le lancement du marché relatif à la rénovation du gymnase. Les conditions sont toujours réunies pour que les travaux puissent commencer cet été.

L'organisation du transfert des activités actuellement exercées au gymnase est encore en cours. Des pistes sont engagées pour permettre le maintien de l'ensemble des activités, certaines pouvant potentiellement se tenir au gymnase du Collège (une demande d'adaptation des modalités de conventionnement entre la CCPM et le Département a été adressée par M. Dumont au Président du Conseil départemental), d'autres pouvant a priori être installées le temps des travaux dans d'autres salles (salle d'activité Ecole Brassens, salle arts martiaux Ecouviez).

- **Constitution d'un groupe de travail sur l'évolution des modalités de conventionnement avec le Centre Social**

Yves LECRIQUE, Claude LEONARD et Bernadette LEBRET se proposent pour y prendre part.

- **Reprise des *Balades du lundi* le 8 juillet :**

Yannick ADNET va faire une demande d'autorisation pour rentrer sur le circuit des remparts + sentier romain vers Fresnois dans le cadre des *balades du lundi*.

Est également évoqué le sujet de l'entretien de ces chemins. C'est l'ADPM qui en a la charge, le circuit des remparts faisant partie intégrante de la convention établie avec la commune de Montmédy, d'autres chemins comme le sentier romain menant vers Fresnois faisant l'objet des missions qui sont confiées à l'ADPM par la Communauté de Communes.

La séance est levée à 22h30.